

Initiatives ministérielles

vivre avec son comportement. Et à cet égard-là, si le député d'Ontario se lève à nouveau, je le reconnaitrai.

[Traduction]

M. Soetens: Monsieur le Président, comme vous pouvez le voir, je pense que nous sommes saisis maintenant de quatre ou cinq demandes de décisions de votre part au sujet de rappels au Règlement qui n'en sont pas, en fait.

Je tiens à signaler pour votre gouverne, monsieur le Président, comme je l'ai fait à l'étape du comité, que la bande de moralisateurs d'en face exige ma neutralité, mais que la tradition à la Chambre des communes veut que, lorsque le Président agit à titre de Président, les députés ne doivent pas se rendre dans sa circonscription et commencer à l'attaquer et à dire toutes sortes de choses au sujet de la façon dont il s'acquitte de ses fonctions.

Je voudrais signaler que les libéraux d'en face qui nous font la morale dans cette enceinte se sont empressés de s'attaquer à moi alors que j'accomplissais mon travail de façon tout à fait impartiale.

M. Volpe: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Au nom de tous les Canadiens qui m'ont élu et de tous les députés qui souhaitent ardemment poursuivre le débat en cours, je pense que c'est faire un affront à tous les députés et à tous les électeurs que nous tenions un débat de ce genre lorsqu'il s'agit simplement d'activités sectaires dans la circonscription d'un député. Ce type de boniment n'est pas digne du président du comité.

Le président suppléant (M. DeBlois): Selon moi, il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, mais d'une question de débat.

M. Soetens: Monsieur le Président, vous m'aidez certes beaucoup à montrer à quel point les députés d'en face se sont mal comportés au comité. Ils ont utilisé toutes les excuses possibles pour empêcher le comité d'entendre des témoins.

Je tiens à dire qu'il y a un certain nombre de témoins que j'aurais bien aimé entendre même si je devais siéger en tant que président tout à fait neutre. Je pense qu'il y a des gens qui auraient pu nous donner un aperçu très utile de la question, des renseignements supplémentaires très intéressants qui auraient aidé le comité, et nous aurions pu faire cela en cinq, six ou sept jours d'audiences, alors que nous avons consacré tout ce temps à parler de toutes sortes de choses autres que le projet de loi dont nous étions saisis.

Je pense que c'est important, car durant tout le processus, étant donné que nous avons dû restreindre la liste

des témoins, nous n'avons pas été en mesure, en fait, de faire comparaître devant le comité un échantillon équilibré et représentatif de témoins.

Par exemple, l'opposition a, pour toutes sortes de raisons possibles, présenté un témoin venu des États-Unis, le professeur Schondelmeyer qui a, selon moi, préparé un mémoire extrêmement bien documenté. Il y avait dans ce mémoire certains arguments que d'autres auraient évidemment aimé contester, réfuter, ou sur lesquels ils auraient voulu donner leur opinion. Mais, étant donné la procédure imposée au comité par l'opposition, nous n'avons pu dans de nombreux cas entendre qu'un point de vue, qu'il s'agisse de celui du Parti libéral, de celui du Nouveau Parti démocratique ou encore de celui du Parti conservateur.

• (1340)

Malheureusement, le rôle qui est traditionnellement celui des comités a été limité en raison de ce qui se passait, par les députés de l'opposition membres du comité.

Je comprends parfaitement les traditions qui président au fonctionnement de la Chambre et je me demande si je ne devrais pas m'en écarter—non que je le veuille, mais parce que les députés d'en face ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour s'en écarter, pour s'écarter des traditions qui devraient guider la façon dont fonctionne un comité.

Je regrette qu'ils l'aient fait et que le gouvernement ait dû réagir comme il l'a fait. Les audiences auraient pu être de loin plus profitables.

Qu'arrive-t-il au débat aujourd'hui? j'ai écouté ce qu'ont dit certains députés d'en face. Ils ont utilisé des exemples tirés des audiences du comité. Je pense notamment au coût du régime d'assurance-médicaments au cours des dix ou vingt prochaines années, qu'il soit de quatre ou de sept milliards de dollars.

En fait, on peut manifestement réfuter la plus grande partie des observations présentées par le M. Schondelmeyer, tout simplement parce que, dans sa liste de médicaments, il y en avait un bon nombre—14 ou 15, je crois—qui était déjà visé par des licences obligatoires. Il y en avait 16 ou 17 autres pour lesquelles les dates d'expiration des brevets étaient fausses. Lorsqu'on lui a signalé la chose, le témoin a dit qu'il se ferait un plaisir d'apporter les corrections nécessaires si on lui en fournissait l'occasion. Malheureusement, l'occasion ne s'est pas présentée parce que les gens d'en face nous ont imposé des délais très courts pour examiner le projet de loi.